

Médecin vacataire PMI (H/F)

Rattaché à la Direction Prévention et Accompagnement, au sein du service Promotion de la santé maternelle infantile (PSMI), sous la responsabilité hiérarchique du Médecin départemental, il a pour mission de participer au développement de la politique de promotion de la santé maternelle et infantile.

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Territoire du Département de la Meuse

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

1- Être le référent institutionnel pour les questions d'ordre médical dans les situations individuelles faisant l'objet d'une intervention PMI (action de dépistage, de diagnostic, d'évaluation, de suivi...)

- Assurer un accompagnement technique de l'infirmière/la puéricultrice de PSMI du secteur concerné
- Accompagner les parents et l'enfant dans les difficultés rencontrées
- Assurer la liaison avec les professionnels de santé et de la petite enfance pour les enfants vus en consultation ou lors des actions de dépistage pour les orienter vers une prise en charge adaptée

2- Assurer des consultations médicales

- Réaliser les consultations des enfants de moins de 6 ans en lien avec une infirmière/puéricultrice de PSMI, y compris en école maternelle.
- Assurer des consultations ponctuelles pour les enfants confiés de plus de 6 ans, soit lors de l'accueil ou dans le cadre du suivi, en l'absence d'autre possibilité de prise en charge.

3- Mettre en œuvre la politique de prévention, de dépistage et de signalement de la maltraitance sur mineurs

- Assurer une vigilance quant au dépistage et à la prise en compte des situations à risque
- Apporter une aide technique au diagnostic médico-social de maltraitance
- Effectuer la transmission d'éléments à la CRIP

4- Apporter un soutien technique médical dans le cadre des agréments d'assistants maternels et d'assistants familiaux

- Assurer la lecture des certificats d'aptitude à l'exercice de la profession
- Faire le lien avec le médecin traitant en cas de difficultés liées aux vaccinations
- Assurer le lien avec les autres médecins de PSMI pour les problématiques d'ordre médical qui peuvent être de nature à remettre en cause l'agrément.

5- Contribuer aux actions en faveur de la promotion de la santé maternelle et infantile

- Procéder à la lecture des certificats de santé et compte rendus médicaux avec l'infirmière/puéricultrice, en lien avec le médecin traitant et les professionnels impliqués dans le suivi de l'enfant.
- Participer à des réunions (synthèse, équipes éducatives, réunions départementales...)
- Participer à des actions collectives de promotion de la santé maternelle et infantile.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

Connaissances professionnelles : Législation et dispositifs de l'action sociale), Cadre réglementaire et procédures de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Maternelle et Infantile, Cadre réglementaire lié aux Assistants familiaux, Organisation et fonctionnement d'un Département,

Compétences professionnelles : Capacité d'adaptation, Capacité d'analyse, Capacité de communication et de dialogue

Attitudes professionnelles : Autonomie, Empathie, Qualités relationnelles, Travailler en équipe

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : Permis B.

CONDITIONS DE REMIUNERATION : Rémunération horaire : 80 € brut

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV) à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr

*Pour tout renseignement complémentaire, contactez Madame Valérie PECHOUTRE, Directrice prévention et accompagnement
au 06 07 89 56 24*